

PLAN LOCAL  
D'URBANISME



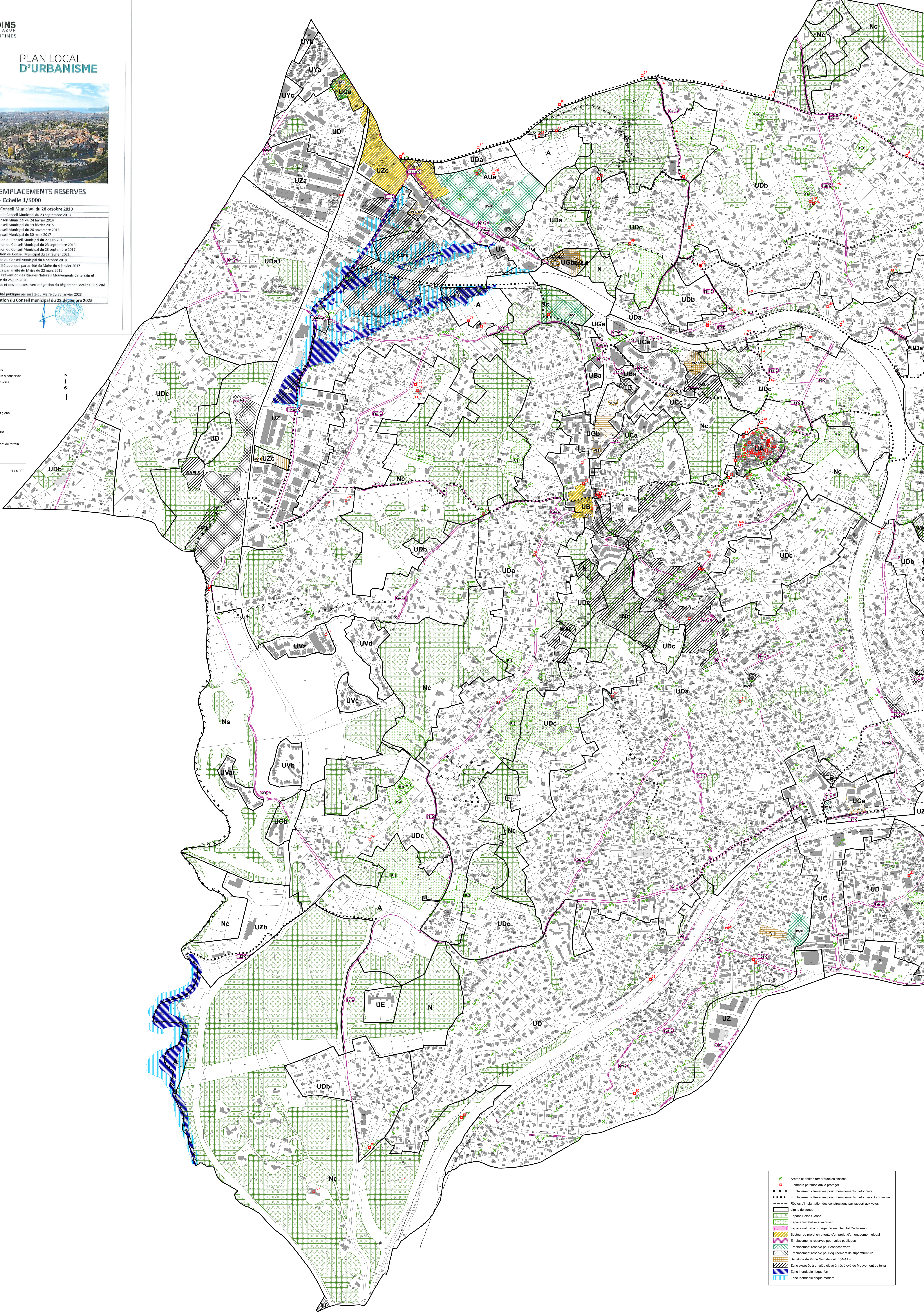
PLAN DE ZONAGE ET EMBLEMENTS RESERVES  
5a Ouest - Echelle 1/5000

|                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010                                                                                                              |
| Révision simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013                                                                                  |
| Modification n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2014                                                                                           |
| Modification n° 2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2015                                                                                           |
| Modification n° 3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015                                                                                          |
| Modification n° 4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017                                                                                              |
| Modification simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013                                                                                   |
| Modification simplifiée n° 2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013                                                                              |
| Modification simplifiée n° 3 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2017                                                                              |
| Modification simplifiée n° 4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 février 2021                                                                                |
| Déclaration de projet n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2018                                                                                   |
| Mise à jour du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique par arrêté du Maire du 1 janvier 2017                                                                     |
| Mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique par arrêté du Maire du 22 mars 2019                                                                                  |
| Mise à jour des annexes avec intégration du Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de terrain et approuvé de la ZIC de la Côte par arrêté du Maire du 25 juin 2020 |
| Mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique et des annexes avec intégration du Règlement Local de Publicité par arrêté du Maire du 7 février 2022                |
| Mise à jour du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique par arrêté du Maire du 26 janvier 2023                                                                    |
| Modification n° 5 approuvée par délibération du Conseil municipal du 22 décembre 2025                                                                                          |



- Arbres et entités remarquables classés
- Eléments patrimoniaux à protéger
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers à conserver
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies
- Limite de zones
- Espace Boisé Classé
- Espace végétalisé à valoriser
- Espace naturel à protéger (zone d'habitat Ornicidé)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacements réservés pour voies publiques
- Emplacement réservé pour espaces verts
- Emplacement réservé pour équipement de superstructure
- Servitude de Mixité Sociale - art. 151-41-4°
- Zone exposée à un aléa élevé à très élevé de Mouvement de terrain
- Zone inondable risque fort
- Zone inondable risque modéré

0 75 150 300 Mètres  
1 / 5 000  
Région DPM - Département des Alpes-Maritimes



- Arbres et entités remarquables classés
- Eléments patrimoniaux à protéger
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers
- Emplacements Réservés pour cheminements piétonniers à conserver
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies
- Limite de zones
- Espace Boisé Classé
- Espace végétalisé à valoriser
- Espace naturel à protéger (zone d'habitat Ornicidé)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacements réservés pour voies publiques
- Emplacement réservé pour espaces verts
- Emplacement réservé pour équipement de superstructure
- Servitude de Mixité Sociale - art. 151-41-4°
- Zone exposée à un aléa élevé à très élevé de Mouvement de terrain
- Zone inondable risque fort
- Zone inondable risque modéré